



### Quelle est votre responsabilité en tant que propriétaire de piscine?

En tant que propriétaire d'une piscine, d'une cuve thermique, d'une pataugeoire ou d'un bain tourbillon, vous (ainsi que tout autre fournisseur de services d'entretien travaillant pour vous) avez la responsabilité de vous conformer aux dispositions du *Règlement sur les égouts* de la ville de Winnipeg lorsque vous videz votre bassin.

### Quelle est la responsabilité de la ville de Winnipeg?

La ville de Winnipeg a la responsabilité de veiller à ce que les propriétaires de piscine et les fournisseurs de services d'entretien se conforment aux dispositions du *Règlement sur les égouts*, ce qui comprend :

- renseigner le public;
- procéder à des inspections;
- prendre des mesures correctives, comme délivrer des avis d'infraction et des ordonnances et, au besoin, intenter des poursuites judiciaires.

### Que dois-je faire avec l'eau de ma piscine?

Vous devez disposer de l'eau de votre piscine uniquement de l'une des façons indiquées ci-après :

- vider l'eau dans l'égout des eaux usées de votre maison (non dans le puisard);
- recycler l'eau en la vidant sur votre gazon;
- engager un transporteur d'eaux usées pour enlever l'eau.

### Puis-je vider l'eau dans le bassin de drainage (collecteur d'eaux pluviales) de la rue?

Non. L'eau qui provient des piscines, des patageoires, des cuves thermiques et des bains tourbillons est considérée comme de l'eau usée. De plus, il est interdit de vider l'eau :

- dans la rue ou la ruelle, sur le trottoir ou sur les propriétés avoisinantes;
- dans un trou d'homme, le fossé ou un cours d'eau (p. ex., ruisseau, rivière, bassin de retenue).

### Pourquoi est-il interdit de vider l'eau dans le bassin de drainage?

- Vider des eaux usées dans des bassins de drainage va à l'encontre des dispositions du *Règlement sur les égouts*.
- L'eau des piscines contient habituellement des produits chimiques (p. ex., chlore, brome, algicides, biocides, adoucisseurs d'eau, stabilisateurs).
- Les bassins de drainage s'écoulent souvent dans le réseau de drainage des terres qui se déverse directement dans les rivières, les ruisseaux et les autres cours d'eau, contournant ainsi nos usines de traitement des eaux usées.
- Les produits chimiques qui se trouvent dans l'eau des piscines peuvent être nocifs pour les plantes, les poissons et les autres formes de vie aquatique.

### Comment puis-je m'y prendre pour vider l'eau sur mon gazon?

- Laissez la piscine reposer pendant au moins une semaine sans y ajouter de produits chimiques. De la sorte, le chlore qui se trouve dans l'eau se décomposera pour atteindre un niveau de toxicité moins élevé.
- Videz l'eau lentement de sorte qu'elle entre dans la terre sans former de mares.
- Si votre cour n'est pas très grande, faites plusieurs petites vidanges, laissant suffisamment de temps à la cour de sécher entre chaque vidange.
- Veillez à ce que l'eau ne s'écoule pas dans la rue ou la ruelle ou sur le trottoir ou les propriétés avoisinantes.

### Que dois-je faire avec l'eau qui s'est accumulée sur le couvercle de la piscine lorsque je mets la piscine en marche pour la saison?

Même s'il s'agit d'eau propre, videz-la sur votre gazon. Autrement, la rue pourrait s'engorger ou des algues pourraient s'y développer.

### Renseignements supplémentaires

Communiquez avec le Centre 311 qui est ouvert 24 heures sur 24, sept jours par semaine, par téléphone au 311 ou par courrier électronique au [311@winnipeg.ca](mailto:311@winnipeg.ca)



Service des eaux et des déchets

# Vider votre piscine, pataugeoire, cuve thermique ou bain tourbillon